



AVIS des Elus CGT du CCE de juin 2016 sur l'utilisation du CICE

Comme l'an dernier, dans son document de présentation de l'utilisation du CICE, la direction d'ASF fait en premier lieu le rappel des objectifs listés par le texte légal régissant ce crédit d'impôt. Elle y inclut tous les indicateurs utiles pour tenter de justifier cette utilisation : l'investissement, la recherche, l'innovation, la formation, la reconstitution du fond de roulement, l'environnement, la prospection de nouveaux marchés. Mais, comme l'an dernier, elle en oublie un seul, pourtant de taille :

LE RECRUTEMENT.

Cela fait la 2^{ème} année consécutive qu'elle utilise cet artifice, il ne s'agit donc ni d'un oubli ni d'une erreur de frappe, cela fait tout simplement partie de la stratégie de VINCI-Autoroutes d'interdire à l'entreprise ASF de recruter, serait-ce pour satisfaire à « la reconstitution de son fond de roulement » ?

Comment justifier ce Crédit d'Impôt qui devrait-en premier lieu-servir à créer de l'emploi, quand le bénéficiaire de cette contribution publique : **une manne de 17,4 millions d'€ en 3 ans**, détruit allègrement entre 3 et 5% des emplois chaque année depuis 2006. Et cela continue, puisque sur les 5 premiers mois de 2016, ce sont déjà 110 emplois détruits, qu'en sera-t-il d'ici la fin de l'année ?

Il est à noter que l'utilisation du CICE est en très grande partie justifiée dans le document présenté par des dépenses d'investissements, d'équipements et autres organisations internes, que l'entreprise aurait de toute façon fait ou du faire - avec ou sans CICE - dans le cadre de ses obligations de gestion, d'exploitation, et de respect de son contrat de concession et du plan de relance.

Quelques exemples : l'entretien des installations, l'accueil des usagers de notre service public, la sécurité, la sécurisation de la salle informatique, la modernisation des toilettes dont elle fait état dans sa présentation, n'ont pas vocation à être financés par le CICE, ce sont des dépenses d'exploitation normales et régulières d'une entreprise de concession autoroutière devant satisfaire à ses obligations contractuelles.

Nous rappelons que le CICE est pris sur les deniers publics. La CGT demande qu'il soit en priorité consacré à l'emploi, au recrutement. Rappelons à cet effet, que le Medef avait promis 1 million d'emplois créés en contrepartie d'aides aux entreprises, qu'en est-il aujourd'hui ?

Sur ASF, les salariés et leurs représentants attendent toujours que la direction de Vinci-Autoroutes agisse en adéquation avec cette promesse.

Outre les sommes issues du CICE prétendument dépensées en 2014 et 2015 à autre chose que de détruire les emplois, il est à noter que pour 2016, la direction comptabilise dans son nouvel argumentaire d'utilisation du CICE :

- Le financement de la fameuse « journée de l'autoroute » avec le « succès » que l'on sait. D'ailleurs, la Direction Générale pourrait-elle aujourd'hui nous en annoncer le montant de la dépense ? Et nous dire en quoi cette journée peut-elle être considérée comme un facteur de compétitivité ?
- Autoroutes 2030 : Quel est ce nouveau concept ? Quelle en est la prévision budgétaire et en quoi cela entre-t-il dans les critères sérieux d'utilisation du CICE ?
- Le nettoyage des aires « zone rouge »: quelles sont ces zones ? Pourquoi ce qui est une mission normale, quelque soit l'endroit où se situent les infrastructures d'une SCA, serait-elle à considérer comme étant un critère de « compétitivité » ?
- La stratégie digitale: quel montant et quelle répercussion sur la compétitivité, si ce n'est peut-être de nouvelles possibilités de supprimer des emplois et des postes de travail ? Le CICE doit aussi servir à détruire l'emploi ?
- Evolution du SIRH: quel coût et que vient-elle faire dans les critères de compétitivité ?

Au regard de tous ces points qui ne sont ni des arguments ni même des explications à une utilisation conforme à l'objectif réel du CICE, le constat est clair, la direction d'ASF, sous l'impulsion du président de VINCI-Autoroutes, ne satisfait absolument pas à ses obligations en termes de développement de l'emploi.

Depuis 3 ans, le conseil d'administration se permet de remettre chaque année les sommes du CICE dans une ligne d'écriture nommée « le report à nouveau », alors que dans le même temps, on nous indique que ces sommes auraient servi à faire des « efforts d'innovations et de recherches ». Nous constatons que ce sont surtout malheureusement des recherches de destruction massive d'emplois.

Jusqu'à quand l'administration fiscale va-t-elle laisser faire ce gaspillage d'argent public, ce sont **17,4 Millions d'€** qui ne sont pas utilisés pour la création d'emplois quand des millions de français subissent encore et toujours les effets d'un libéralisme aveugle et débridé.

Combien d'emplois cela aurait pu générer dans le cadre d'un engagement citoyen de l'entreprise ASF ?

Nos concitoyens ont le droit de savoir ce que font les grandes entreprises du CICE. Une utilisation qui est très loin de ce que l'on est en droit d'attendre quand il s'agit de l'argent pris sur nos impôts.

Les élus CGT du CCE émettent un avis très défavorable.